

Tu veux passer

ton **BAFA**

pour 0 €*

La ville de Vittel t'accompagne !



- Tu as entre 17 et 22 ans
 - Tu veux devenir **Animateur** ?
- Renseigne toi !**

les conditions de ressources (voir la délibération du 06 avril 2023)

d'info.

Service Enfance et Jeunesse
(1^{er} étage - Maison de l'Enfance) 71 rue Marcel Soulier
Tél. 03 29 08 48 28 - jeunesse@ville-vittel.fr
www.ville-vittel.fr

VITTEL
la ville

- Ne pas jeter sur la voie publique -

ton

BAFA

POUR 0 €*

C'est possible avec la ville de Vittel !

Tu souhaites animer des groupes d'enfants ?

Tu recherches un job d'été ?

Alors, passe ton BAFA* !!

Le BAFA c'est quoi ?

La formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) s'adresse aux jeunes âgés de 17 ans minimum le 1^{er} jour du stage. Reconnu par l'État, ce brevet permet d'encadrer à titre non-professionnel et de façon occasionnelle des enfants et des adolescents, en accueil collectif de mineurs (colo/centres de vacances et centres de loisirs).

Comment ça se passe ?

Rien de plus simple, tu dois suivre une formation (2 sessions de formation théorique) et un stage pratique.

Comment faire ?

Rien de plus simple ! Il suffit de s'inscrire sur le site :

<https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>
et de suivre la procédure.

Pad de panique, la ville de Vittel t'accompagne !

La ville de Vittel a souhaité aider les jeunes, de 17 à 22 ans !

Se n'est pas toujours facile de trouver un emploi d'été ou de financer son BAFA pour devenir animateur. C'est pourquoi, la ville s'est engagée dans un dispositif "BAFA coût zéro" pour aider les jeunes de son territoire !

Concrètement, la ville prend en charge le coût de ta formation BAFA et en échange, tu travailles pour elle. En fait, tu t'engages à réaliser tes périodes de stages au sein de la maison de l'enfance de Vittel et à travailler ensuite au centre de loisirs municipal pendant la période d'été, dans le cadre d'un contrat de travail, durant 3 semaines minimum après l'obtention de ton BAFA. C'est gagnant/gagnant !

*sous conditions: quotient familial de 1300 € maximum, casier judiciaire vierge